

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/11/2025 - 4839 - 2014 B 00075 - 800 798 944 - 9 NEUF BERGERAC

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	78 741	57 183	21 558	21,87	25 571	16,55
Immobilisations financières	25 006		25 006	25,37	23 681	15,32
ACTIF IMMOBILISÉ	103 747	57 183	46 564	47,24	49 252	31,87
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	41 322		41 322	41,92	81 551	52,77
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	214		214	0,22	34	0,02
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	1 098		1 098	1,11	3 461	2,24
Caisse	6 689		6 689	6,79	19 436	12,58
Charges constatées d'avance	2 681		2 681	2,72	801	0,52
ACTIF CIRCULANT	52 004		52 004	52,76	105 283	68,13
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	155 751	57 183	98 568	100,00	154 535	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10,15	10 000	6,47
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	1,01	1 000	0,65
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	63 961	64,89	110 389	71,43
Résultat de l'exercice	-43 297	-43,92	-46 428	-30,03
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	31 664	32,12	74 961	48,51
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	26 258	26,64	11 483	7,43
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 086	6,17	7 035	4,55
Autres dettes	34 560	35,06	61 056	39,51
Produits constatés d'avance				
DETTES	66 904	67,88	79 574	51,49
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	98 568	100,00	154 535	100,00

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 04/11/2025
N° du Dépôt : 4839
SIRENE : 800798944
N° de Gestion : 201430005

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services		352 408	100,00	402 782	100,00	-50 374	-12,50
Chiffres d'Affaires Nets		352 408	100,00	402 782	100,00	-50 374	-12,50
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		1	0,00	14	0,00	-13	-92,85
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		352 409	100,00	402 796	100,00	-50 387	-12,50
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		130 156	36,93	157 193	39,03	-27 037	-17,19
Variation de stock (marchandises)		40 229	11,42	41 710	10,36	-1 481	-3,54
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		135 618	38,48	131 719	32,70	3 899	2,96
Impôts, taxes et versements assimilés		2 886	0,82	6 351	1,58	-3 465	-54,55
Rémunérations du personnel		66 149	18,77	90 264	22,41	-24 115	-26,71
Charges sociales		16 637	4,72	17 877	4,44	-1 240	-6,93
Dotations aux amortissements		4 013	1,14	4 109	1,02	-96	-2,33
Dotations aux provisions							
Autres charges		17	0,00	2	0,00	15	750,00
Total des charges d'exploitation		395 705	112,29	449 224	111,53	-53 519	-11,90
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-43 297	-12,28	-46 428	-11,52	3 131	6,74
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-43 297	-12,28	-46 428	-11,52	3 131	6,74
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices							

Total des Produits	352 409	100,00	402 796	100,00	-50 387	-12,50
Total des Charges	395 705	112,29	449 224	111,53	-53 519	-11,90
RÉSULTAT NET	-43 297 Perte	-12,28	-46 428 Perte	-11,52	3 131	6,74

Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 98 568,26 E.

Le résultat net comptable est une perte de 43 296,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 103 747

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	78 741			78 741
Immobilisations financières	23 681	1 325		25 006
TOTAL	102 422	1 325		103 747

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 57 183

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	53 170	4 013		57 183
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	53 170	4 013		57 183

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	27 337	27 337	0	5 ans
Inst.agenc.divers	50 512	29 173	21 340	10 ans
Materiel de transpor	292	292	0	3 ans
Mat.bureau &informat	600	382	218	3 ans
TOTAL	78 741	57 183	21 558	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 27 901**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25 006		25 006
Actif circulant & charges d'avance	2 895	2 895	
TOTAL	27 901	2 895	25 006

3.3 - Charges constatées d'avance = 2 681

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 66 904

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	26 258	26 258		
Dettes financières diverses	124	124		
Fournisseurs	6 086	6 086		
Dettes fiscales & sociales	34 436	34 436		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	66 904	66 904		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 926

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	1 926
Autres dettes	
TOTAL	1 926

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 352 408**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	352 408	100,00 %
TOTAL	352 408	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 681

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	2 681
TOTAL	2 681

8.2 - Charges à payer = 1 926

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	1 926
Conges a payer(428200)	1 682
Org.soc. ch/conges a(438200)	244
TOTAL	1 926

9 NEUF BERGERAC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Commerciale La Cavaille Nord
24100 Bergerac

R.C.S BERGERAC 800 798 944

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé a été de 352 408€.

1. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

La société ne possède aucune filiale.

2. Prise de participation et prise de contrôle

Aucune prise de participation et de contrôle n'ont été effectuées au cours de l'exercice.

3. Résultats – Affectations

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette comptable de 43 297€, L'assemblée générale décide de reporter à nouveau.

PERSPECTIVES

L'objectif de la société, pour l'exercice 2025, demeure le maintien des équilibres financiers de la société et l'augmentation de son activité.

PRESENTATION DES COMPTES

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 352 408 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 395 705 € et se décomposent comme suit :

- achats consommés	170 385
- autres achats et charges externes	135 618
- impôts et taxes	2 886
- salaires et traitements	66 149
- charges sociales	16 637
- dotations aux amortissements & prov.	4 013
- autres charges	17

L'ensemble des produits s'élèvent à 352 409€, et l'ensemble des charges à 395705 €.

Les produits étant inférieurs aux charges, les comptes de l'exercice se traduisent donc par une perte nette comptable de 43 297 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter et 223 quinquès du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VOTE DES RESOLUTION

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

LA GERANCE



9 NEUF BERGERAC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Commerciale La Cavaille Nord
24100 Bergerac
R.C.S BERGERAC 800 798 944

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le 30 juin à 11 heures

Au siège social à BERGERAC

Les associés de la société 9 NEUF BERGERAC, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 € se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance en quinze jours avant de l'Assemblée Générale.

SONT PRESENTS

- Madame ZHOU Jianxiao ép XU, propriétaire de	50 parts
- Madame XU Julie, propriétaire de	50 parts

Total	100 parts
-------	-----------

Monsieur le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital et qu'ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée est en mesure de délibérer valablement.

L'assemblée est présidée par Monsieur XU Su, gérant,

Monsieur le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

1. les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
2. le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L-233-19 du Code de Commerce,
3. le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire au 31 décembre 2024,
4. le texte des résolutions.

X S

Z J

X J

Puis, Monsieur le président déclare que les documents ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que les lettres de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des rapports de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- approbation des dites convention,
- Quitus à la gérance,
- Affectation et répartition des résultats,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice, déclare approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Elle constat qu'aucune opération nouvelle entrant dans le cadre de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette comptable de 43 297 €, L'assemblée générale décide de reporter à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

X S

27

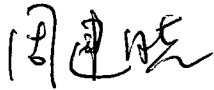
X J

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Madame ZHOU Jianxiao ép XU



Madame XU Julie



Monsieur XU Su

